

LEGENDE

Fond de plan

- ▭ Limites communales
- ▭ Limites parcellaires
- Bâtiments
- Cours d'eau
- Plans d'eau

Libellé

- Uh1 : hameau densifiable
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

Prescription surfacique

- Zone humide identifiée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Prescription linéaire

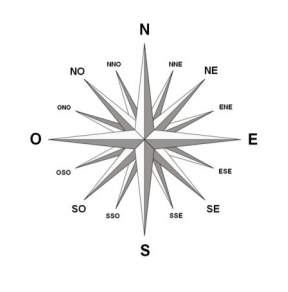
- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

Information surfacique

- Bâtiment existant mais non cadastré

Information linéaire

- Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départementale



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

4.2. Le règlement graphique
COMBOURG
Hameau Tramel

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne Romantique, en date du 29 février 2024, Fait à La Chapelle-aux-Filtzméens

Loïc REGARD,
Président de la Communauté de Communes

Date d'arrêt
29/02/2024

Pièce du PLUi
4.2.1